ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Financement

Question écrite n° 8461

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur le financement de l'industrie cinematographique et televisuelle. En effet, l'ensemble des professionnels de ce secteur, dont chacun connait le role fondamental joue dans la diffusion de notre culture, manifeste a juste titre les inquietudes les plus vives a l'heure des negociations du GATT. Aussi, il lui demande de lui indiquer tant la position du Gouvernement francais sur cette question cruciale que les mesures qui peuvent etre prises pour que ce secteur creatif puisse beneficier des soutiens financiers necessaires, tant nationaux que territoriaux, en ces circonstances particulierement delicates.

Texte de la réponse

L'accord auquel la determination du Gouvernement francais, appuye par les professionnels du secteur cinematographique et audiovisuel, a permis d'aboutir le 15 decembre dernier dans les negociations du GATT sur les services preserve non seulement tous les soutiens financiers existants, mais aussi toute la marge de manoeuvre de la France et de l'Union europeenne pour reglementer dans l'avenir et adapter les systemes d'aide a l'evolution des besoins. En effet, l'absence d'offre dans le secteur audiovisuel signifie que la France et l'Union n'ont pris aucun engagement specifique en ce qui concerne l'acces au marche et le traitement national et ne sont pas soumis au principe de liberalisation progressive inscrit a l'article 19 de l'acte final de l'accord sur les services. Parallelement, les accords bilateraux de coproduction et les systemes d'aide europeens presents et a venir, notamment le programme Media et le Fonds Eurimages du Conseil de l'Europe, ainsi que les dispositions de la directive Television sans frontieres sont proteges par une derogation au traitement de la nation la plus favorisee. Ce repit devra etre mis a profit pour developper au niveau europeen des systemes de soutien ambitieux permettant a l'industrie cinematographique et televisuelle francaise et europeenne de se renforcer pour affronter les defis des annees a venir. La France oeuvrera en ce sens, notamment dans le cadre de la reflexion sur le livre vert de l'audiovisuel que prepare actuellement la Commission des communautes.

Données clés

Auteur : M. Vanneste Christian
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8461
Rubrique : Audiovisuel
Ministère interrogé : culture et francophonie
Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4205
Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 370